

Le conseil municipal s'est réuni le 27 juillet 2026 à 18h30, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Obtention de 3 subventions :

- 120 000 € au titre de la DETR 2026 pour l'aménagement de la route de Plabennec.
- 5 002 € au titre des Territoires Numériques Educatifs pour l'école Sainte Thérèse par le Conseil Départemental du Finistère pour l'achat de 5 PC portables et de 2 vidéoprojecteurs.
- 40 000 € au titre du Pacte Finistère 2030 Volet 1 pour la sécurisation et la végétalisation de la route de Plabennec par le Conseil Départemental du Finistère.

01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 juin 2026

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026.

02 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – PROLONGATION DE LA CONVENTION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2027

La Communauté de communes du Pays des Abers, les 13 communes du territoire, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Conseil départemental du Finistère ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cette démarche partenariale vise à structurer et coordonner les politiques publiques en direction des familles, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et des solidarités.

Du fait des élections municipales de mars 2026 et du renouvellement des exécutifs locaux, les partenaires réunis lors du comité de pilotage CTG du 11 décembre 2025 ont considéré qu'il convenait de prolonger d'une année la convention actuelle afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet territorial partagé dans des conditions optimales à compter de 2027.

Cette prolongation permettra également d'assurer la continuité des actions engagées et le maintien des financements liés à la Convention Territoriale Globale (CTG). Adoption à l'unanimité.

03 – SOLIDARITES : DEMANDE DE SECOURS

Mme Nathalie BAINIER, adjointe au maire en charge des solidarités, informe de la demande d'aide financière déposée par un usager de Kersaint-Plabennec. La commission « Solidarités » a proposé qu'une aide de 200 € soit accordée à l'usager pour le remplacement de la pompe de circulation de sa pompe à chaleur. Cette aide sera directement versée par la mairie au prestataire de service. Adoption à l'unanimité.

04 – PRESENTATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2026-2030

Afin d'étudier la faisabilité de plusieurs projets, la commission Finances a travaillé avec l'aide d'Alain Auffret, conseiller aux décideurs locaux, sur une nouvelle prospective budgétaire pour la période 2026-2030.

Scénario :

Cette prospective prend en compte le nombre d'habitants, une augmentation des charges de fonctionnement de 2% ou 3% chaque année, une hausse de 2% des recettes de la fiscalité. Les dépenses et les recettes liées aux nouveaux équipements sont calculées avec les hypothèses suivantes :

- 1/- Construction d'un Pôle Santé, au 16 route de St Divy pour un montant total de 1 211 000 € TTC.
- 2/- Fin des travaux de la route de Plabennec.
- 3/- Un emprunt de 700 000 € sur 15 ans au taux de 4,48%.
- 4/- La FCTVA et les subventions liées aux travaux de la route de Plabennec et du Pôle Santé.
- 5/- Perception des premiers loyers du Pôle Santé et de 3 logements au-dessus du Pôle Santé (à partir de mi 2028).

Conclusion :

La situation financière en 2030, au vu des ratios, ne limite pas la capacité future à investir de la commune.

La politique d'équipement semble adaptée au vu des capacités financières de la commune.

Cette prospective est une aide précieuse dans les décisions à prendre pour les différents projets de notre collectivité pour la période 2026-2030, à savoir le Pôle Santé et l'aménagement de la route de Plabennec.

05 – MODIFICATION DE LA DENOMINATION D'UNE COMMISSION, « AMENAGEMENTS AU 16 ROUTE DE SAINT DIVY » EN « AMENAGEMENT D'UN POLE SANTE

Considérant l'évolution des travaux de la commission « Aménagements au 16 route de Saint-Divy » à savoir qu'une chirurgienne-dentiste, envisage de s'installer avec deux collaborateurs dans des locaux neufs, locaux (Pôle Santé) que la municipalité envisage de construire.

La commission municipale actuellement appelée « Aménagements au 16 route de Saint-Divy » sera dénommée désormais « Aménagement d'un Pôle Santé ». Adoption à l'unanimité.

06 – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU POLE SANTE AU 16 ROUTE DE SAINT DIVY

Le Maire rappelle l'acquisition du bien immobilier cadastré ZO n° 220 et de la parcelle ZO n° 165 puis de la vente de la maison néo bretonne située sur la parcelle ZO n° 220.

Une chirurgienne-dentiste envisage de s'installer, en tant que titulaire dans des locaux neufs, que la municipalité envisage de construire. Elle souhaite s'associer avec deux collaborateurs. Le souhait exprimé est de disposer de 3 cabinets et d'un cabinet de radiologie.

Le projet consistera en la réalisation d'un bâtiment R+1 : au Rez-de-chaussée, environ 130 m² pour les dentistes et à l'étage, plusieurs logements type T2, T3, voire T4.

Afin de procéder au choix d'un maître d'œuvre, le Maire a signé une convention d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre avec Finistère Ingénierie Assistance (FIA). La convention d'assistance porte sur la voirie, la viabilisation de la parcelle, la construction d'un cabinet dentaire, de logements communaux. L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est de 1 211 000 € TTC. Cette convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la prestation d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre. Le coût de la prestation de FIA s'élève à 1 300 € HT soit 1 560 € TTC.

Une convention de partenariat entre la chirurgienne-dentiste et la commune sera à établir et précisera la durée minimale d'engagement par le professionnel de santé pour l'occupation des locaux et un loyer moyen.

Une tranche ultérieure, en fond de parcelle, sera étudiée ensuite pour les logements des personnes de plus de 60 ans. Un Permis d'Aménager sera donc nécessaire, pour anticiper la viabilisation de la parcelle dans sa globalité. Adoption à l'unanimité.

07-TAXE D'AMENAGEMENT (révision)

La commission « Finances » réunie le 6 juillet 2026 propose de porter le taux à 4 % pour 2028, de conserver les exonérations existantes (de maintenir notamment l'exonération pour les abris de jardin de moins de 20 m² et pour les bénéficiaires des prêts à taux zéro) mises à jour par la loi n°2026-103 du 19 février 2026.

↳ Exonération pour :

1. Les locaux d'habitation et d'hébergement ainsi que leurs annexes mentionnées au 1° du I de l'article 1635 quater I qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° du I de l'article 1635 quater D ;
2. Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° du I de l'article 1635 quater I et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;
3. Les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrées à un ensemble commercial ;
4. Les abris de jardin et les serres de jardin destinés à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés.

Adoption à l'unanimité

08 - VŒU DU CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DE BRETAGNE DU CNFPT RELATIF AU PLAFONNEMENT DU PRODUIT DE LA COTISATION DU CNFPT INTRODUIT DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Le Conseil régional d'orientation de Bretagne du CNFPT, exprime sa plus vive opposition à l'amendement introduit par le gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2026 visant à plafonner le produit de la cotisation perçue par le CNFPT.

Il observe que la mesure représenterait une ponction de 45 millions d'euros, issue directement de la contribution des collectivités locales, pouvant mettre en cause des actions essentielles telles que par exemple la prise en charge des frais de déplacement des stagiaires, la formation des policiers municipaux, la formation des sapeurs-pompiers et plus largement la capacité du CNFPT à répondre à l'augmentation continue des besoins de formation des agents des collectivités. Le conseil municipal de Kersaint-Plabennec ne peut que partager le constat du Conseil régional d'orientation de Bretagne du CNFPT et s'alarmer de l'impact de cette ponction sur les collectivités territoriales, sur leurs agents et à plus long terme sur leurs missions.

09 – COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

➤ **Petite Enfance - Enfance – Jeunesse**

Bilan ALSH « 1 2 3 Soleil » :

- Résultat financier 2025 : Total de charges : 168 145.01 € ; Total de produits : 172 391.10 € soit un résultat positif de 4 246.09 €.
- Bilan du 1^{er} semestre 2026 :
- Vacances d'hiver : 348 enfants ont fréquenté l'ALSH.
- Vacances de printemps : 307 enfants ont fréquenté l'ALSH.
- Bilan des mercredis depuis janvier : 817 enfants ont fréquenté l'ALSH durant les mercredis de janvier à juin 2026.
- Eté 2026 : sur l'ensemble de l'été, 114 enfants sont inscrits représentant 77 familles. 3 séjours (pour 44 enfants) sont proposés cette année du 13 au 16 juillet (6-8 ans) à Guissény (activités nautiques, randonnées), du 26 au 29 juillet (9-12 ans) à la récréée des 3 curés (mini camps) et du 29 juillet au 1^{er} août (9-12 ans) à la récréée des 3 curés (mini camps).

➤ **Commission Sécurité Routière :**

- Réduction de la vitesse : rue du Stade et rue des Primevères : passage de 50 Km/h à 30 Km/h.

POINT D'ACTIVITES CCPA

- ### ➤ **Commission finances :** Discussions sur un pacte financier.

INFORMATIONS DIVERSES

- ### ➤ **Visite du député Didier LE GAC :** le vendredi 4 septembre à l'école puis rencontre avec les élus.